# Un grand merci pour votre collecte en faveur de l’ACAT-Suisse !

Exemple d’annonce pour vos collectes d’Églises ou de paroisses

La collecte de ce jour est destinée à l’organisation de défense des droits humains « ACAT-Suisse », l’Action des chrétiens pour l’abolition de la torture et de la peine de mort. Par conviction chrétienne, l'ACAT s'engage pour que chacun dans le monde soit protégé contre la torture et la peine de mort. L'ACAT mène plusieurs campagnes annuelles pour sensibiliser l’opinion publique à la problématique de la torture et de la peine de mort. Les membres de l'ACAT écrivent des lettres pour intervenir en faveur de personnes qui ont été torturées, ou risquent d'être torturées ou condamnées à mort. En outre, l'ACAT Suisse intervient auprès de gouvernements et d’autorités. Elle vise à garantir le respect de l'article 5 de la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations unies (DUDH) : « Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. »

Aujourd'hui encore, les fonctionnaires de plus de la moitié des pays causent de grandes souffrances physiques ou mentales à leurs citoyen.ne.s. L'intention est de les humilier, de les intimider, de leur faire confesser, de briser leur volonté ou de démontrer un pouvoir absolu de l'État. 56 États adhèrent toujours à la peine de mort.

L'ACAT Suisse informe principalement les milieux religieux des problèmes de torture et de peine de mort et les invite à participer à des actions et des campagnes concrètes.

Le travail de l'ACAT Suisse est financé par les cotisations des membres, ainsi que des dons et des collectes.

Merci pour votre soutien – en faveur des droits humains !

Chaque franc est une contribution « pour un monde sans torture ni peine de mort ».

# Contact

ACAT-Suisse
Speichergasse 29
Case postale
3001 Berne

Tél. 031 312 20 44

[www.acat.ch](http://www.acat.ch)
facebook.com/ACATSuisse
info@acat.ch

IBAN : CH16 0900 0000 1203 9693 7
CCP : 12-39693-7